

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

---

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier de l'Anses du 15 septembre 2021, d'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) **ENDORIZE***

*de la société*                      *AGRONATUREL*

*numéro de dossier*            *n°2021-3339*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante ENDORIZE, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,*

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales	
Nom du produit	ENDORIZE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONATUREL MANON MICHUT - BIO CONTROLE DISTRIBUTION, LA MARSA - 110 chemin de Marsa, 38460 Panossas, France
Classe - Type	Matière Fertilisante
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	928-2014.01
Numéro d'AMM	9810002

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date limite pour la mise sur le marché des stocks	6 mois à compter de la présente décision
Date limite pour l'utilisation du produit ou de l'ensemble de produits	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)